



AIDE A L'IMPRESSION DE CATALOGUES D'EDITEURS Année 2018

Conditions d'éligibilité

La structure d'édition

- . L'activité d'édition doit être principale et figurer dans l'objet social et les statuts. Les structures associatives sont éligibles à condition que l'édition soit l'activité principale ;
- . Etre installée en Auvergne-Rhône-Alpes depuis au moins un an et disposer d'un catalogue d'au moins 3 titres (hors livre de commande et ouvrage dont l'éditeur est l'auteur). Le rythme de publication est régulier et annuel ; il est supérieur ou égal à 2 titres par an ;
- . Les publications doivent être à compte d'éditeur et la structure propose aux auteurs des contrats d'édition conformes à la législation en vigueur ;
- . La diffusion du catalogue doit être organisée en librairies, y compris pour les versions numériques des ouvrages ; le catalogue est axé sur les domaines suivants : littérature, sciences humaines et sociales, arts, patrimoine culturel (cf. précisions plus loin) ;
- . Chaque publication a un ISBN, le catalogue est référencé sur le FEL (Fichier exhaustif du livre) : www.dilicom.net , et l'éditeur satisfait aux obligations du dépôt légal.

Le projet

- Publication d'un premier catalogue ou mise à jour et impression d'un catalogue existant,
- L'impression du catalogue devra être effectuée avant le 31 octobre 2018.

Spécificités

La subvention de la Région est forfaitaire, elle est calculée sur la base du devis de conception et d'impression. Elle ne peut excéder 50 % du coût des devis fournis et est plafonnée à 5 000 €.

Seules les prestations effectuées en externe par un tiers, avec justificatifs, seront prises en compte pour le versement d'une subvention.

Obligations

L'éditeur qui se verra attribuer une aide à l'impression de catalogue devra faire figurer en 4^{ème} de couverture dudit catalogue les éléments ci-dessous :

- Le logo de la Région, disponible sur le site de la Région <https://www.auvergnerhonealpes.fr/77-logo.htm>
- La mention suivante : « Ce catalogue a été réalisé avec le concours de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. ».

3 exemplaires justificatifs devront être transmis à parution : 2 exemplaires à la Région* et 1 à l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre & lecture.

* : suivant site de dépôt (Lyon ou Clermont-Ferrand), en fonction de l'implantation de la maison d'édition

Calendrier exceptionnel en 2018

Pour les catalogues 2018, date limite de dépôt des dossiers : **9 mars 2018**

Pour les catalogues 2019, la date sera celle du 31 octobre 2018

NB : il s'agit de la date limite d'envoi des dossiers (cachet de la Poste faisant foi). Tout dossier reçu après cette date ne sera pas examiné et devra être présenté à la commission suivante.

Composition du dossier

- Pour une première demande de subvention : copie du document attestant de l'implantation du siège social de la maison d'édition dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (Kbis de moins de 12 mois, SIRET, etc.).
- Une lettre de demande de subvention et de présentation de la maison d'édition.
- Un exemplaire du précédent catalogue de la maison d'édition.
- Devis de composition, impression, façonnage, reliure, etc. à l'en-tête des imprimeurs : avec mention du tirage, du format et du nombre de pages.
- Le **formulaire de demande de subvention** dûment complété et signé.
- RIB (impératif pour chaque demande).

Modalités

Les dossiers font l'objet d'une instruction commune par les services de la Région et de l'agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre & lecture.

Une copie du dossier doit être adressée à chacun des destinataires ci-dessous :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (en fonction du territoire d'implantation de la maison d'édition) :

Monsieur le Président du Conseil régional
Direction de la Culture et du Patrimoine
Service des Industries Culturelles

site de Clermont-Ferrand

A l'attention de Stéphanie Thomas
59, boulevard Léon Jouhaux – CS 90706
63050 Clermont-Ferrand cedex 02

site de Lyon

A l'attention de Sylvie Monfray
1, esplanade F. Mitterrand – CS 20033
69269 LYON cedex 02

- Auvergne-Rhône-Alpes Livre & lecture

A l'attention de Narges Temimi
25, rue Chazière
69004 Lyon

Seuls les dossiers complets et envoyés au plus tard à la date limite de dépôt (cachet de la poste faisant foi) seront soumis à l'examen du Comité.

Renseignements

. Région Auvergne-Rhône-Alpes

- ✓ Stéphanie Thomas : stephanie.thomas@auvergnerhonealpes.fr
- ✓ Sylvie Monfray : sylvie.monfray@auvergnerhonealpes.fr

. Auvergne-Rhône-Alpes Livre & lecture – Narges Temimi : n.temimi@arald.org



FORMULAIRE

Aide à l'impression de catalogues d'éditeurs

Nom de la maison d'édition :

Nom du responsable du suivi de dossier de demande :

Tél :

Courriel :

Diffusion :

Distribution :

Précédent catalogue

Nombre de titres figurant au catalogue :

Date d'impression du catalogue :

Nombre de pages :

Format :

Tirage :

Canaux de diffusion :

- Par voie postale :
- Sur les salons :
- Via diffuseur :

Coût de fabrication, composition, mise en pages, impression, brochage, etc.

Total HT : *fournir les factures*

Évaluation du montant des tâches réalisées en interne (HT) :

Préciser la nature des postes concernés et le volume horaire

Nouveau catalogue (faisant l'objet de la présente demande)

Nombre de titres figurant au catalogue :

Nombre de pages :

Format :

Tirage :

Canaux de diffusion :

- Par voie postale :
- Sur les salons :
- Via diffuseur :

Coût de fabrication, composition, mise en pages, impression, brochage, etc.

Total HT : *fournir les devis*

Evaluation du montant des tâches réalisées en interne (HT) :

Préciser la nature des postes concernés et le volume horaire

Montant de la subvention demandée à la Région :

Informations complémentaires :

Fait à

le

Signature et fonction